

PROJET DE RÈGLEMENT 2021-381

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2012-204 CONCERNANT LA
CIRCULATION DES VÉHICULES ROUTIERS**

ARTICLE 1

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'item suivant à l'article 4 du règlement amendé 2012-204 :

- « Sur le chemin Beauséjour, entre le 551 chemin Beauséjour et l'extrémité près du 630 ; »

Est modifié pour :

- « Sur toute la longueur du chemin Beauséjour, à partir de l'intersection de la 4^e Avenue jusqu'au cul-de-sac »

ARTICLE 2

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les items suivants à l'article 5 du règlement amendé 2012-204 sont abrogés :

- « Sur la partie du chemin Rivière-Rouge entre le chemin St-Michel et la limite territoriale de la municipalité de St-Paul ; »

Et

- « Sur la partie du chemin Beauséjour située entre la 4^e Avenue et le 551, chemin Beauséjour ; »

ARTICLE 3

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, les items suivants à l'article 4 du règlement amendé 2012-204 sont abrogés :

- « Sur la partie du chemin des Deux Rivières située entre le 777, chemin des Deux Rivières et l'extrémité près de la rue Marcel (rue privée) ; »

Et

- « Sur la partie du chemin des Deux Rivières entre l'intersection du chemin St-Jacques et près du 777, chemin des Deux Rivières ; »

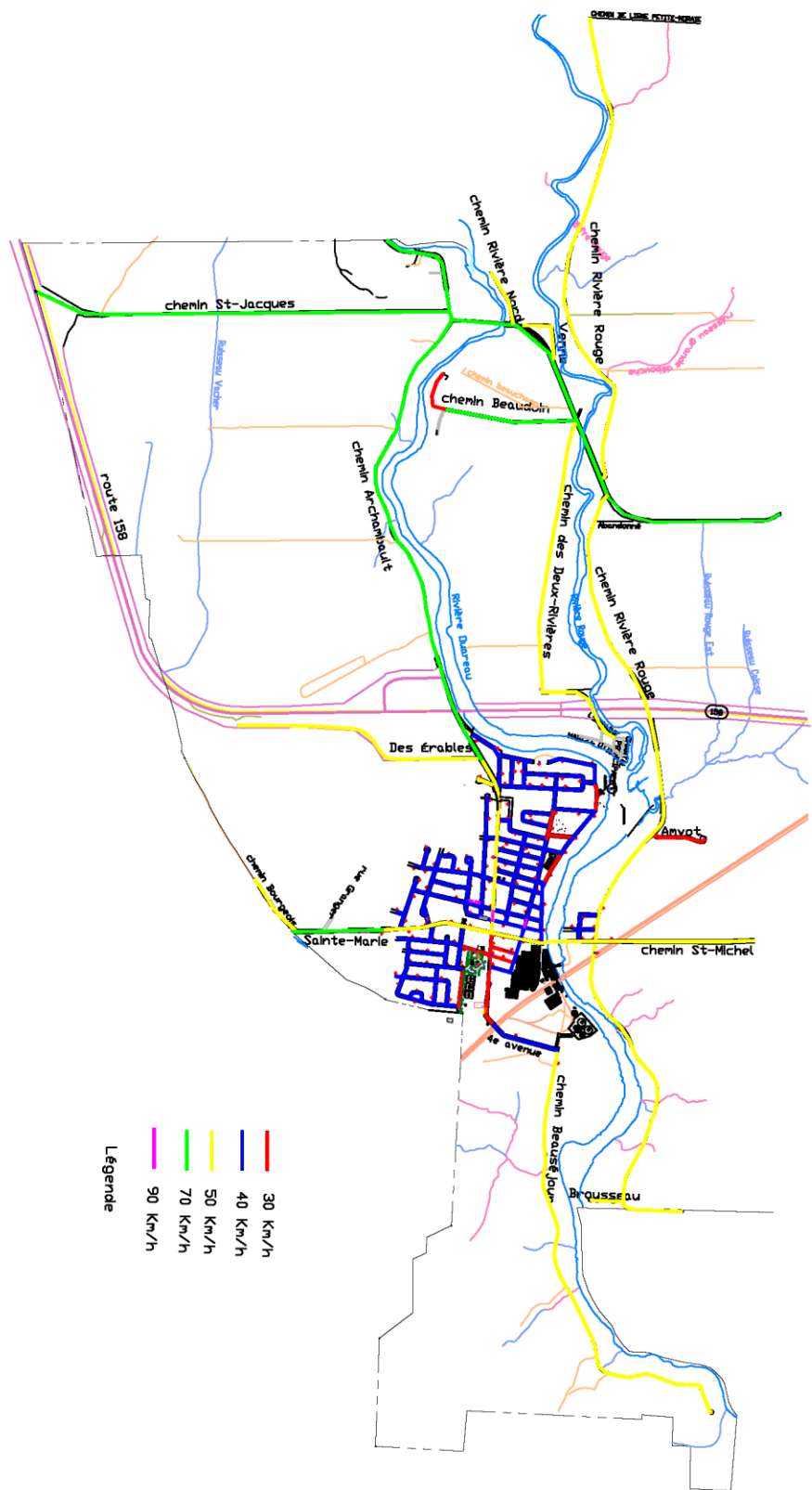
ARTICLE 4

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'item suivant est ajouté à l'article 4 du règlement amendé 2012-204 :

- « Sur toute la longueur du chemin des Deux Rivières entre l'intersection du chemin St-Jacques et l'extrémité près de la rue Marcel (rue privée) ; »

ARTICLE 5

À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, la carte présentée à l'annexe1 du règlement amendé 2012-204 est remplacée par celle-ci :



ARTICLE 6

Ce règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉ

Avis de motion le 4 octobre 2021.
 Dépôt du projet de règlement le 4 octobre 2021.
 Dépôt du projet de règlement modifié le 15 novembre 2021.
 Règlement final adopté le 6 décembre 2021
 Publié le 6 décembre 2021
 Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021

Mario Lasalle, Maire

Pierre Rondeau, directeur général
 Et secrétaire-trésorier